

DELIBERATION N° 2020-08-057
Election de la Commission d'Appels d'offres

Nombre de membres 105			L'an deux mille vingt, le dix-huit Août à dix heures trente, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par la Présidente s'est réunie dans les locaux de l'AFPA, à Corte, conformément aux dispositions de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 et des articles L 5711-1, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président du Syvadec. Monsieur Jérôme NEGRONI a été désigné secrétaire de séance, Madame Véronique SANGES, secrétaire de séance suppléante. Le quorum ayant été atteint, le comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
105	59	59	

Présents :

BACCI Christian, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, CORTICCHIATO Caroline, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FERRANDI Etienne, FRAU David, LACOMBE Xavier, MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, PUGLIESI Pierre, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, SOTTY Marie Laurence, SUSINI Jean et VANNUCCI Stéphane. SANTONI-BRUNELLI Marie Antoinette a été représentée par CECCALDI-POLI Paule, VINCILEONI Antoine-Mathieu a été représentée par LOMBARDO Gino, ACQUAVIVA François-Xavier, MARCHETTI François-Marie, BARTHELEMY Roxane, GUIDONI Pierre et SEITE Jean-Marie. BERNARDI François, BRUZI Benoît. GIFFON Jean-Baptiste. FRANCESCHINI Christiane et POLI Xavier. BERLINGHI François, MARIOTTI Marie-Thérèse et NICOLAI Marc-Antoine. DOMINICI Jean, MATTEI Jean-François et TERRIGHI Charlotte. ALBERTINI Pierre-François et NEGRONI Jérôme. CICCADA Vincent et LECCIA Pascal. BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, MICHELETTI Vincent et CHIAPPINI Charles, GIORDANI Jean-Pierre, MATTEI FAZI Joselyne et POMPONI Paul François. CESARI Etienne, GIANNI Don Georges et QUILICHINI Paul. SERRA Jean-Marc a été représenté par SANGES Véronique.

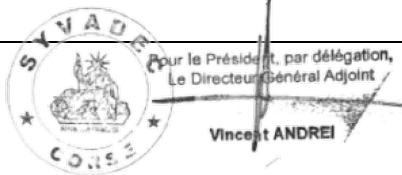
Absents représentés :

COMBETTE Christelle a donné pouvoir à CORTICCHIATO Caroline. MURACCIOLI Jean-Jacques et BELLINI Pierre-François ont donné pouvoir à GIFFON Jean-Baptiste. SINDALI Philippe a donné pouvoir à POLI Xavier. LOPEZ Denis et LUCCHINI Félicien ont donné pouvoir à GIANNI Georges.

Absents :

ARMANET Guy, BATESTI Gilles, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAWE Mattea, LINALE Serge, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Jean-Jacques, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POZZO di BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste et TIERI Paul. ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don Napoléon et GRAZIANI Frédéric. FANTOZZI Jean-Michel, VIVONI Ange-Pierre et VUILLAMIER Jean-Marcel. CIMIGNANI Marie-Flora. ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, MORTINI Lionel et SAULI Joseph. GIABICONI Jean-Charles et RAO Frédéric. FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude. FRANCHESCHI Jean-Claude. PERENEY Jean, KERVELLA Philippe. CIAVAGLINI Joëlle, VOGLIMACCI Charles-Noël, GALETTI Joseph, PASQUALI Gabriel, SIMONI Géraldine, STROMBONI Jeanne et SUSINI Grégory. EMANUELLI Paul-Jean et GAMBOTTI Alexandre, MARCHETTI Etienne et OLMETA Claudy.

Certifié exécutoire,
 après transmission en Préfecture le : 21/08/2020
 et de la publication de l'acte le: 21/08/2020



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20200818-2020-08-057-DE
 Date de télétransmission : 21/08/2020
 Date de réception préfecture : 21/08/2020

Monsieur Don-Georges GIANNI, Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5 et D.1411-5, L.1414 et suivants,

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président ou de son représentant, membre de droit, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Les membres de la Commission d'Appel d'offres élus feront partie des jurys nécessaires lors des procédures afférentes à la commande publique notamment pour les marchés globaux de performance, les marchés de conception réalisation et les maîtrise d'œuvre dont le montant est supérieur aux seuils européens

Nombre de listes déposées : 1

Aussi, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection sans panachage ni vote préférentiel de la liste déposée et qui composera la Commission d'Appel d'Offres du Syvadec.

Il est proposé la liste suivante :

Membres titulaires :

- Madame Marie-Laurence SOTTY
- Monsieur Jean-Baptiste GIFFON
- Monsieur Jean-Pierre GIORDANI
- Monsieur Pierre GUIDONI
- Monsieur Jean François MATTEI

Membres suppléants :

- Monsieur Benoît BRUZI
- Monsieur François DOMINICI
- Monsieur Etienne FERRANDI
- Monsieur Vincent MICHELETTI
- Monsieur Jérôme NEGRONI

A l'unanimité, le comité décide de procéder au vote à mains levées. Les opérations de vote donnent les résultats suivants :

Nombre de présents :59

Nombre de votants : 59

Nombre de vote en faveur de la liste proposée : 59

Nombre de vote contre la liste proposée : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20200818-2020-08-057-DE Date de télétransmission : 21/08/2020 Date de réception préfecture : 21/08/2020
--

La liste proposée est élue à l'unanimité des suffrages exprimés. Les nominations prennent effet immédiatement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu l'article L.1411-5 et L.1414 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L2121-22, L. 2121-21, L.5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'accord à l'unanimité des membres présents du comité pour procéder au vote à main levée

Considérant les résultats du vote obtenu par la liste proposée

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, président

A l'unanimité :

- proclame l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

Prénom	Nom	Membre
Marie-Laurence	SOTTY	Titulaire
Jean-Baptiste	GIFFON	Titulaire
Jean-Pierre	GIORDANI	Titulaire
Pierre	GUIDONI	Titulaire
Jean-François	MATTEI	Titulaire

Prénom	Nom	Membre
Benoît	BRUZI	Suppléant
François	DOMINICI	Suppléant
Etienne	FERRANDI	Suppléant
Vincent	MICHELETTI	Suppléant
Jérôme	NEGRONI	Suppléant

Les membres de la Commission d'Appel d'offres élue, feront partie avec voix délibératives des jurys nécessaires lors des procédures afférentes à la commande publique notamment pour les marchés globaux de performance, les marchés de conception réalisation et les maîtrise d'œuvre dont le montant nécessite une procédure formalisée ou un concours

- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accuse de réception en préfecture
02B-200009827-20200818-2020-08-057-DE
Date de télétransmission : 21/08/2020
Date de réception préfecture : 21/08/2020